



Union SNUI - SUD Trésor Solidaires

BOITE 29 - 80 RUE DE MONTREUIL 75011 PARIS - Tél. 01.44.64.64.44 - Fax 01.43.48.96.16
union@snuisudtresor.fr snuisudtresor.fr

Communiqué de presse

Paris, le 16 février 2011

Fiscalité du patrimoine :

Bilan des niches fiscales et de la loi travail, emploi et pouvoir d'achat (« tepa »)

Alors que les propositions fusent de toute part, notamment au sein de la majorité présidentielle, sans que l'on y voit plus clair sur le contenu réel et la cohérence de la réforme annoncée (si ce n'est le cœur d'une réforme consistant à se débarrasser du bouclier fiscal et à alléger, dans des proportions restant à définir, l'impôt de solidarité sur la fortune - ISF -), l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires livre ici un bilan de la loi « tepa » et des évolutions récentes en matière de fiscalité du patrimoine.

L'ISF vidé de sa substance au bénéfice d'une poignée de contribuables

Les niches fiscales de l'ISF représentent un manque à gagner global (exonération des biens professionnels non comprise) de 1,23 milliard d'euros en 2011 (pour un rendement attendu de 3,9 milliards d'euros, soit un manque à gagner représentant 31 % des recettes de l'ISF).

Ces niches bénéficient à peu de redevables de l'ISF :

- *la réduction pour investissement dans une PME* créée par la loi tepa bénéficie à 81 000 contribuables (sur 560 000 redevables de l'ISF) pour une réduction moyenne de 9 015 euros,
- *les dispositions antérieures sont encore plus concentrées* : le « pacte d'actionnaires » (qui se traduit par une exonération sous conditions à hauteur de 75 % de la valeur des titres) bénéficie à 12 700 contribuables pour un gain d'impôt moyen de 10 393 euros par contribuable et l'exonération partielle des titres détenus par des salariés ou des mandataires sociaux bénéficie à 10 700 personnes pour un gain d'impôt moyen de 11 212 euros par personne.

Les droits de donation et de succession en voie de rabougrissement

L'impact de la loi « tepa » est particulièrement visible sur l'évolution des droits de mutation à titre gratuit (droits de donation et de succession).

Entre 2006 et 2009, le nombre de déclarations de successions imposables est passé de 118 120 à 78 140, soit une baisse de 33,8 %, tandis que leur rendement passait de 7,4 milliards d'euros à 6,8 milliards d'euros, soit une baisse de 8,1 %. Dans la période, les droits de donation sont pour leur part passés de 1,4 milliard à 600 millions d'euros soit une baisse de 57 %.

Les hypothèses de réforme demeurent concentrées sur l'allègement ou la suppression de l'ISF.

La réforme ne devrait pas toucher aux droits de donation et de succession. Elle ne concernerait que l'ISF, avec des dommages collatéraux possibles sur d'autres impôts.

Parmi les hypothèses de réforme actuellement discutées, deux sont fréquemment avancées :

- *une suppression pure et simple de l'ISF* ; elle se traduirait par une perte de recette de 3,9 milliards d'euros, un manque à gagner qui creuserait les déficits, à moins qu'il soit couvert par la hausse d'autres impôts (la suppression du bouclier fiscal ramenant le manque à gagner « net » à 3,2 milliards d'euros),
- *la suppression de la première tranche de l'ISF* ; elle se traduirait par un gain d'impôt de 2 805 euros au maximum pour les redevables de la première tranche et par une baisse de 2 805 euros d'ISF pour les redevables qui demeureraient imposables à l'ISF (les contribuables des tranches supérieures). Le manque à gagner budgétaire s'élèverait à environ 1,2 milliard d'euros. L'ISF ne rapporterait alors que 2,7 milliards d'euros (la suppression du bouclier fiscal ramenant le manque à gagner à 500 millions d'euros).

Il reste désormais à savoir sur quoi porteront les prochaines annonces...